

Cartable Numérique - Besançon.clic - Don manuel des ordinateurs

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besançon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique, et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

Les enfants dotés en 2004 ont quitté pour la majorité d'entre eux l'école primaire en juin 2006 pour rejoindre le collège. En principe, ces derniers devaient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté à la fin de l'année scolaire.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte (dictionnaire, encyclopédie...).

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'enseignement à compter du 1^{er} octobre 2006.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera en octobre 2006, sur une durée d'un mois, la récupération et la réforme des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront sortis de l'actif municipal. Les écritures d'ordre correspondantes donneront lieu à inscription budgétaire lors d'une prochaine décision modificative, après constatation de la sortie effective des biens de l'actif.

Un courrier sera envoyé à chaque famille dans le mois de septembre 2006 pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prononcer la désaffectation des biens concernés à compter du 1^{er} octobre 2006,
- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- autoriser la réforme des matériels remis à la Ville par les familles qui ne souhaitent pas le conserver.

«**M. Emmanuel DUMONT** : L'année dernière je vous avais expliqué un petit peu la filière de recyclage, tout cela pour vous dire que ça n'a concerné sur la première édition, sur 1 200 ordinateurs, qu'une petite centaine et les ordinateurs que nous nous apprêtons à laisser dans les familles sont ceux de la deuxième édition. Nous les recevons de manière un peu anarchique en ce moment et nous allons organiser cela sur le mois d'octobre. Les enfants sont en sixième.

M. LE MAIRE : Ils gardent les ordinateurs ?

M. Emmanuel DUMONT : Oui mais ils avaient la possibilité, pour ceux qui ne souhaitaient pas garder l'ordinateur, de le ramener et ça n'avait concerné qu'une petite centaine, donc ça veut dire quand même que 1 100 élèves ont conservé l'ordinateur.

M. LE MAIRE : Ça veut dire qu'actuellement sur Besançon, il y a à peu près 5 000 gamins qui ont chez eux un ordinateur.

M. Emmanuel DUMONT : On sera à environ 5 500 au mois de novembre.

M. LE MAIRE : 5 500 gamins ont donc un ordinateur chez eux.

M. Emmanuel DUMONT : Ordinateur municipal !

M. LE MAIRE : Actuellement il n'y a pas un seul élève de CE2 qui n'ait pas un ordinateur chez lui. Donc actuellement tous ceux qui sont entrés en sixième ont eu un ordinateur.

M. Emmanuel DUMONT : Et les premiers sont même en cinquième. La cinquième vague d'enfants va être équipée au mois de novembre et avec Françoise on s'apprête à reprendre notre bâton pour refaire le tour des écoles.

M. LE MAIRE : Je rappelle quand même qu'il y a des grands partenariats avec des banques, il y a eu la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque Populaire, et là un grand partenariat avec le Groupe AXA qui a donné les ordinateurs, nous en avons même parlé hier à RFI avec le Président d'AXA, François PIERSON. Donc c'est une bonne opération, il n'y a pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.